



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 mai 2018

Région : Normandie

Titre de l'épreuve : Grand Prix 22 mai 2018

Lieu de l'épreuve : Riviers - Pilate

Organisée par (Nom de la Société : P.P. ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Benjamin

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	Ayoubami		
Commissaire titulaire	Nella E		
Commissaire titulaire	Yvelise R		
Juge à l'arrivée	Gusto - Ferval		
Chronométreur			
Chronométreur			

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
 Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés <small>(Colonne réservée au Comité régional)</small>	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
								24'15"
	1	92	Pierre-Louis Yohan	Fewob				
	2	93	Bussant Yann	UCS				
	3	109	Agicq Loic	VCF				
	4	110	Hirandiney Mathias	IF				
	5	115	Jean-Baptiste Néhemy	T&F				
	6	91	Maillon Zivai	ECCL				
	7	88	Meñce Ewan	VERB				
	8	105	Vilhe Alexis	POJ				
	9	85	Vélacy Horio	AEC				
	10	87	Nacital Mathis	VERB				
	11	107	Carpin Mathis	C.C.S				
	12	98	Eugene Mathis	NB				
	13	95	Avallinay Keian	NB				
	14	94	Vilmaute Mathis	UCS				
	15	116	Sutter Madhy	T&F				
	16	96	Jean-Baptiste Simone-Lois	NB				
	17	113	Hueso Mohan	JC231				
	18	99	gros-Adeney Jaimy	NB				
	19	114	LAVRANNE Mathéo	JC231				
	20	111	Sivane Mathis	VCF				
	21	106	Arman Ladilas Benoit	POJ				
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22-mai 2018

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : grand Prix 22^{me}

Lieu de l'épreuve : Rivière-Pilote

Organisée par (Nom de la Société : P-P ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Minimes

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	Ayassami		
Commissaire titulaire	Nella E		
Commissaire titulaire	Roche Y		
Juge à l'arrivée	GUSTO-FERAL		
Chronométrateur			
Chronométrateur			

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
 Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés <small>(Colonne réservée au Comité régional)</small>	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS	
45 X	1	123	Roe-Elue	Anthony	VER			59'12"24	
35 X	2	111	Belnye	Brayon	MB				
30 X	3	116	Zames	Axel	II				
20 X	4	105	Risal	Mathis	Fewell				
15	5	115	Valide	Chismael	MB				
	6	199	Villeionce	Abel	JC 231				
	7	108	ARNOLIN	Gaetan	UCS				
X	8	112	GUYOLE Fiddes	Thomas	MB				
X	9	100	CHARLERY	Guigo	AEC				
	10	118	JOISIN	Thimotee	POJ				
	11	109	Madebouard	Josue	UCS			59'14"77	
	12	104	Luce	Rudely	Fewell			1701	
	12	122	Hatensia-Edmund	Steven	VER			2152	
	13	113	Masse	Ethan	MB			4511	
	14	114	Philippe	Adam	II			140024	
	15	125	Moiem	Mathis	JC 231			0027	
	16	195	Mathuin	Emerick	TSTF			0025	
	17	130	Mauem	Florian	JC 231				
	18	107	Pignol	Mesly	UCS				
	19	117	Vanes	Cyril	MB				
	20	194	Blanny	Luign	JC 231			0028	
	21								
	22	120	Favre	Noa	CCS				
	23	106	Jumane	Sloan	Fewell			0239	
	24	110	Laventim	Kenny	UCS			0240	
	25	197	Jean-gild	Stanley	CCV			0244	
	26	101	Charbery	Lenny	AEC			0309	
	27	103	Sydney	Theo	CCV			0326	
	28	102	Pertays	Jean-Manuel	AEC			0633	
	29	124	Bofolte	Ronny	VER			0921	
	30	119	Boussouille	Melvin	POJ			1042	
	31	121	Cadek	Anthony	CCS			141145	
	32								
	33		Classement Equipes						
	34								
	35	1)	MB	2+3	=	5 pts			
	36								
	37	2)	VER	1+12	=	13 pts			
	38								
	39	3)	Fewell	4+11	=	15 pts			
	40								
	41	4)	JC 231	6+15	=	31 pts			
	42								
	43	5)	UCS	7+18	=	25 pts			
	44								
	45	6)	AEC	26+9	=	35 pts			
	46								
	47	7)	POJ	10+30	=	40 pts			
	48								
	49	8)	CCS	22+31	=	53 pts			
	50								

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 Mai 2018

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : Grand Prix de Mé

Lieu de l'épreuve : Rivière Pilote

Organisée par (Nom de la Société : Pédale Pilotine ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Cadets

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	AYASSAMI Pierre		
Commissaire titulaire	NELLE Eric		
Commissaire titulaire	ROCHER Yvelise		
Juge à l'arrivée	GUSTO Guylène		
Chronométrateur	FENAL Anne-Alice		
Chronométrateur			

Animateur			
-----------	--	--	--

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés (Colonne réservée au Comité régional)	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS	
55	1	160	VILLERANCE Lucas	JC 231				2h07	
45	2	142	MARTIAL Mathieu	M.B.					
35	3	140	HOUCOU Emmanuel	M.B.					
25x	4	143	TONYA CONCOMNE Noe	M.B.					
15x	5	137	LÉGAILLARD Edouard	M.B.					
x	6	131	BOSCHER Kyllian	ECSL					
50	7	151	RISAL Steeven	WT					
.	8	139	JACQUES Dylan	M.B.					
	9	146	GAUGIRARD Lucas	POJ					
	10	161	POMONEL Thomas	JC 231					
	11	155	AGRICOLE Florian	VEF					
	12	153	PETRIS William	CCS					
	13	147	LAGRAND Mathis	POJ					
	14	132	BRIAND Meidhy	Feyras crédit-M.					
	15	145	CARIN Silvio	POJ					
	16	166	MISSONNIER Matteo	P.P.					
	17	168	JOACHIM Joshua	P.P.					
	18	165	VALERE William	P.P.					
	19	163	ABBOTT Junior	JC 231					
	20	148	BAROUT Kevin	POJ					
	21	162	GEORGES Thomas	JC 231					
	22	149	BAROUT Yoan	POJ					
	23	136	LIMOL Lucas	UCS					
	24	170	CANTINOL Brian	P.P.					
	25	135	BARTE Ryan	UCS					
	26	138	FAURE-JARLON Samuel	P.B.					
	27								
	28								
	29								
	30								
	31								
	32								
	33	Abandons : 147-POJ - 150-WT - 157-VEF							
	34								
	35								
	36	Par équipe : M.B. = 2+3+4 = 9							
	37								
	38	JC 231 = 1+10+19 = 30							
	39								
	40	POJ = 9+13+15 = 37							
	41								
	42								
	43								
	44								
	45								
	46								
	47								
	48								
	49								
	50								

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME



COURSE SUR ROUTE



Etat de Résultats (1)

A transmettre dans les quarante-huit heures qui suivent l'épreuve pour HOMOLOGATION aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTROLE MEDICAL

OUI

NON

(Rayer la mention inutile)

Date : 22 mai

Région : Martinique

Titre de l'épreuve : grand Prix 22 mai

Lieu de l'épreuve : Rivier-Pilote

Organisée par (Nom de la Société : P.P
ou de l'organisateur)

Catégorie (ou genre) : Benjamin - 2ème Minime - cadette

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

	NOM Prénom	Comité Régional	Qualification
Président du Jury	Aycajami		
Commissaire titulaire	Nella E		
Commissaire titulaire	yvelise Roehen		
Juge à l'arrivée	Guato Feval		
Chronométrateur			
Chronométrateur			
Animateur			

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultat des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement dactylographiés. Accompagnés de la liste des partants (nom, prénom, équipe, n° de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des Commissaires au siège fédéral dans le meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité régional intéressé.
- Les états de résultat des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.
- Un état des primes distribuées devra être joint à chaque état de résultats.

Tout état ne comportant pas de renseignements suffisants sur l'identité des coureurs sera retourné, afin d'éviter des erreurs d'homonymie, à l'organisateur ou au Comité régional dont il relève pour être complété.
 Le F.F.C. décline toute responsabilité pour le retard susceptible d'être ainsi apporté à l'homologation de l'épreuve et, par voie de conséquence, au paiement des prix.

TABLEAU DE CLASSEMENT

Prix Gagnés <small>(Colonne réservée au Comité régional)</small>	Place	N° Dossard	NOM - Prénom	Equipe - Société	Nation	N° Licence ou code UCI	Série	Temps HMS
				Benjaminel				
	1	102	Glorianne Emma	VCF				2"15
	2	103	Rene Dahlia	NB				
	3	101	Beate Lohan	LI				
	4	100	Arcaide Alicia	LI				
	5	102	Legailhard Natika	LI				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10			Eodelles				1h30
55	11	179	Julius Kelyane	Fewab				
45	12	175	Pivetal Solene	POJ				
	13							
	14			Minitel				
45	15	185	Couturier Julia	JC 231				
35	16	178	Petris Noemie	CCS				
30	17	171	Marcelin Melissa	NB				
20	18	186	Pignol Constance	WCS				
	19							
	20			Dattel				
85	21	180	Biancolin Anouck	Fewab				1h56"50
75	22	176	Peraner Beatrix	WT				
55	23	173	Vannemaslashe Anouck	NB				
45	24	181	Scisin Lois	Fewab				
35	25	190	Arelenne Belkiss	NB			Junior	
	26	174	Marie-celine Pignol Estaline	POJ			Junior	
	27	177	Felix Melissa	CCS			Junior	
	28	183	Fortune Incha	VCF			Junior	
	29	182	Laguerey Marianne	LI			Junior	
25	30	170	Bonheur Gaelle	ECL				
	31							
	32							
	33			Minitel				
	34			Eodelles				
	35	179	Julius Kelyane	Fewab				
	36	185	Couturier Julia	JC 231				
	37	178	Petris Noemie	CCS				
	38	175	Pivetal Solene	POJ				
	39	171	Marcelin Melissa	NB				
	40	186	Pignol Constance	WCS				
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

NB : Hormis les groupes sportifs, les noms des équipes ou sociétés doivent être libellés en entier, et non pas en abrégé.